

REGLEMENT 2023 INTERCLUBS JEUNES COMITE 22 TT

1- Dispositions générales

1,1- Conditions de participation
Il s'agit d'une compétition par équipes.

Les interclubs départementaux sont organisés dans les catégories suivantes :
Juniors, garçons et fille
Cadets, garçons et filles
Minimes, garçons et filles
Benjamins, garçons et filles

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional dans les catégories qui se déroulent au niveau Régional. Le nombre d'équipes qualifiées est fixé par le règlement des Interclubs Régionaux.

Les équipes doivent être complètes et une féminine est autorisée à jouer dans une équipe masculine. Pour le comité TT22, les équipes féminines incomplètes seront autorisées à jouer (2 joueuses par équipe) mais ne seront pas qualifiables à l'épreuve régionale

Les ententes de clubs sont autorisées dans les catégories féminines.

Un joueur ou une joueuse benjamin(e) peut jouer en minimes, mais il ou elle ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Un joueur ou une joueuse minime peut jouer en cadets(es) mais il ou elle ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Un joueur ou une joueuse cadet(te) peut jouer en juniors mais il ou elle ne peut pas participer dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Les joueurs ou joueuses devront avoir une licence traditionnelle avec certificat médical standard autorisant de jouer en compétition.

Les personnes engagées ne pourront en aucun cas changer d'équipe pendant la compétition. Néanmoins, avant le début de la compétition, une personne inscrite dans une équipe pourra être remplacée par une autre (inscrite ou non dans une autre équipe) à la seule condition que cette personne ait un classement identique ou inférieur à celui de la personne remplacée et sans dépasser 1 féminine par équipe masculine.

1,2- Responsable de l'organisation
Le Comité des Côtes d'Armor de Tennis de Table.

1,3- Conditions financières
L'inscription d'une équipe est facturée 5 € par le CDTT22
Les frais de déplacement et d'hébergement des participants(es) sont à leur charge.

1,4- Dispositions diverses
Qualification niveau Régional : Chaque association recevra par la Ligue de Bretagne la liste de son (ou de ses) équipe(s) soit qualifiée(s), soit re pêchable(s). Elle devra confirmer la (ou leur) participation et retourner le bulletin dûment complété au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour la date mentionnée. Toute inscription arrivée au-delà de la date limite sera refusée et la Ligue de Bretagne de Tennis de Table procédera au repêchage.

2- Déroulement sportif

2,1- Titres attribués

8 titres sont attribués.

2,1,1 – Filles :

Equipe championne des Côtes d'Armor juniors

Equipe championne des Côtes d'Armor cadettes

Equipe championne des Côtes d'Armor minimes

Equipe championne des Côtes d'Armor benjamines

2,1,2 – Garçons :

Equipe championne des Côtes d'Armor juniors

Equipe championne des Côtes d'Armor cadets

Equipe championne des Côtes d'Armor minimes

Equipe championne des Côtes d'Armor benjamins

2,2- Principes

2,2,1 – Formule :

Equipe de trois joueurs ou de trois joueuses en un groupe unique.

Inscription possible d'un remplaçant (1 joueur/joueuse supplémentaire par équipe) Les joueurs et leur place pouvant être modifiés à chaque rencontre

Les trois joueurs ou joueuses d'une équipe sont désignés(es) par A, B, C

Les trois joueurs ou joueuses de l'équipe adverse sont désignés(es) par X, Y, Z

L'ordre des parties est : AY – BX – CZ – AX – BY

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

Si besoin est, le juge arbitre peut faire disputer la rencontre sur deux tables.

2,2,2 – Arrêt de la rencontre :

Selon les catégories La rencontre ira à son terme dans la mesure du possible ou pour faire tenir l'horaire général la rencontre sera arrêtée dès que l'une des deux équipes a un total de points parties égal à trois.

Le choix sera annoncé en début de compétition par catégorie mais toutes modifications en cours de compétition seront possibles par décision du Juge Arbitre pour faire tenir les horaires

2,2,3 – Décompte des points :

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre. Le résultat de la rencontre doit tenir compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les points « rencontre » suivants sont attribués :

une victoire : 3 points

une défaite : 1 point

une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

2,2,4 – Classement des équipes dans une poule :

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points rencontre.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre-elles.

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage.

2,2,5 – Nombre de joueurs(euses) étrangers(ères) dans une équipe :

Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur ou une seule joueuse étranger(ère).

2,2,6 – Nombre de joueurs(euses) mutés(ées) dans une équipe :

Une équipe peut comporter deux joueuses ou deux joueurs muté(e)s, à condition que les deux muté(e)s l'aient été au plus tard le 15 septembre de la saison en cours.

2,3- Déroulement sportif

Suivant les catégories, les équipes sont réparti(es) en poule de 3 ou 4 à partir de 6 équipes engagées.

1 seule poule si moins de 6 équipes dans la catégorie

Les poules sont établies en tenant compte, pour toutes les catégories, des classements individuels des joueurs ou des joueuses suivant le dernier classement officiel diffusé. (Total des points des 3 meilleurs joueurs/joueuses inscrits dans l'équipe)

Les équipes sont ensuite placées selon la règle du serpent. Dans chacune des poules, toutes les équipes se rencontrent et sont classées puis les 2 premières équipes de chaque poule sont placées en tableau final.

Un classement des 4 premières équipes de chaque catégorie sera effectué. Si le temps le permet et selon le nombre d'équipes engagées un classement des 8 premières équipes ou intégral pourra être effectué.

3- Horaire général

Début des épreuves à partir de 9h00. Les différentes catégories seront convoquées en décalé

Le juge arbitre établira l'horaire général qui sera diffusé aux clubs quelques jours avant la compétition

Le juge arbitre a toute autorité pour faire disputer une rencontre ou une partie de rencontre sur deux tables afin de conserver un horaire équitable entre les tours.

4- Juge arbitrage

La composition des poules de tous les tableaux sera effectuée avant les épreuves sous l'autorité du juge arbitre, en présence du délégué de l'épreuve.

Le juge arbitre est chargé de faire respecter le présent règlement.

Composition de la table d'arbitrage :

Juge Arbitre principal : Philippe Harnay

RE : Delphine Macé

RE adjoint : Jenny Bruno

5- Tenue sportive

Une tenue sportive correcte sera exigée pour toutes les joueuses et tous les joueurs. Sur les podiums, les joueurs et les joueuses se présenteront en tenue sportive.

Les récompenses ne seront données qu'aux joueurs et aux joueurs(euses) présents(es) à cet instant.

6- Organisation- Inscription des équipes

Elle est confiée au club du TTLPL (Lannion). Elle se déroulera le dimanche 15 janvier 2023

Les inscriptions sont à réaliser par mail en adressant les coupons remplis à **techniquecdtt22@gmail.com jusqu'au dimanche 18 décembre à minuit**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : Gwenn BOZEC 06 13 07 43 65

7- Modifications éventuelles

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront débattus par la Commission Sportive du Comité TT22

La Commission Sportive du Comité TT22 se réserve le droit de modifier le présent règlement.